FEUILLE D'AVIS DE L'ABEILLE.

SAMEDI, 27 SEPTEMBRE 1834.

La malle d'aujourd'hui n'a rien apporté de nouveau.

Nous apprenons que l'honorable WM. H. CRAWFORD est décédé à Elbaston (Georgie) le 15 de ce mois.

DERNIERES NOUVELLES DU MEXIQUE.

Par la goëlette *Mary & Frances* venant de la Vera-Cruz, nous avons reçu nos lettres jusqu'au 15 septembre. Vera-Cruz continue toujours à être tranquille. Environ 2,500,000 piastres viennent d'être exportées de la Vera-Cruz, de laquelle somme 2,000,000 ont été envoyés en Angleterre.

Le Législature de l'Etat de Mexico a envoyé pour sénateurs au Congrès général, MM. José Maria Guevas Inclan, et Epigmanio de Villamuevra.

L'installation de la chambre des Députés et du sénat pour le cinquième Congrès constitutionel, a eu lieu le 31 août 1834.

Les esprits paraissent assez calmes pour le moment.

NOUVELLES TRES-IMPORTANTES D'ESPAGNE.

Nous avons obtenu de deux maisons de commerce de cette ville, des journaux de la Havane jusqu'au 20 de ce mois, inclusivement. Ils contiennent des nouvelles très-récentes d'Espagne, apportées dans ce port par le brick espagnol *Ebro Vapor*, arrivé en 32 jours de Cadix. Les dates de Madrid sont du 9 août et celles de Cadix du 14. La nouvelle la plus importante est celle de la déroute du rébelle Zumalacarregui, par les troupes du général Espartero.

Le gouvernement d'Espagne a reconnu celui de la Grèce, et a nommé D. Mariano Montalvo chargé d'affaires auprès de S. M. le roi Othon.

ESPAGNE.

BAYONNE, 4 août.

D'après les communications officielles reçues au consulat espagnol, et les dépêches reçues par Dn. Joachim Ferrer procureur-dor des Cortès et l'officier d'état-major Dn. Miguel de Arazes, de l'armée du général Rodil, on a appris la déroute du corps principal de la faction de Navarre. En substance, le gouverneur de la place de Saint Sébastien dit ce qui suit :

"Cinq heures du soir.—Je viens de recevoir du brigadier commandant de cette province, don Gaspar de Jauregui, une dépêche conçue en ces termes : "Le corps principal de la faction Iturgoyes, et les troupes de la reine poursuivent les fuyards dans toutes les directions.

Ce dont je donne connoissance à V. E. pour son information, d'après la promesse que je lui fis dans ma lettre de ce matin.—Dieu, &c.

St.-Sébastien, 2 août 1834. JOSE DE ARCHEROLA.

A D. Miguel de Arazes.

Dépêche reçue à la Secrétairie d'Etat du département de la guerre.

Le capitaine-général de Valence, en date 28 du mois dernier dit au ministre ce qui suit :

Excellence.—Le brigadier D. José Santa-Cruz, commandant général de la partie de l'Est depuis les montagnes entre Zarita et Pobleta, me fait savoir sous la date du 24, ce qui suit :

Excellence.—Ayant appris que Cabrera avait abandonné les plaines et les montagnes de Tortosa, je ne doutais pas qu'il se présenterait au parti de Morella et du Bas-Aragon, dans le but de surprendre quelques petits détachemens, comme il l'avait fait jusqu'à présent, et à cet effet, je fis, depuis la Cénia, deux marches forcées et je l'attteignis aux immédiations de Lorita, lequel point il se disposait déjà à attaquer.

"Sa force consistait en 564 hommes, tous catalans, et la mienne en 210. Le point où par malheur je rencontrais l'ennemi, était le moins favorable qui pouvait se présenter, attendu que c'était une montagne couverte de pinières épaisses, qui se trouvaient dans toutes les directions.

"Les premiers points furent enlevés avec beaucoup d'intrépidité par ces guérillas, mais en marchant sur le dernier, j'eus le malheur de perdre le capitaine, graduel lieutenant-colonel, D. Bartholomé Serrano, qui les commandait, et de voir blesser grièvement la sous-lieutenant José Maria Ibanez. Cet incident fit retraiter le corps de guérillas, et les factieux se croyant victorieux se jettèrent sur eux, mais la compagnie des Casadores, du 1er. régiment de ligne, qui n'était pas éloignée, et qui était sous le commandement du capitaine Martinez, les continrent et les firent retrograder à chaque charge qu'ils firent. Le combat, sur ce point, fut opiniâtre et les capitaines Martinez et Casariego, avec une poignée de soldats se firent remarquer par l'exemple de bravoure qu'ils donnèrent aux soldats.

"L'ennemi ne pouvant avancer d'un pas sans éprouver de grandes pertes, se retira en se désistant de son entreprise.

"Les carabiniers, qui jusqu'alors étaient demeurés en reserve, entrèrent en action par la droite de la montagne, mais l'ennemi s'entait aussitôt de l'autre côté, en se dirigeant aux montagnes de Beceyte, laissant sur le champ de bataille une cinquantaine de morts, d'après la reconnaissance que fit le capitaine Roselle.

Je n'ai perdu qu'un petit nombre d'hommes ; 3 chasseurs du 1er. de ligne, un sergent du 13me., et un soldat de la compagnie de Morella et six blessés, la perte la plus déplorable est celle du capitaine Serrano.

Son fils D. Bartolomé, cadet du même régiment, se trouvait à côté de lui lorsqu'il fut frappé à mort, et quoiqu'environné de factieux, il soutint le chef autant qu'il fut en son pouvoir.

Je ne puis trop recommander à votre excellence ce vaillant jeune homme. Je vous recommande aussi le lieutenant des carabiniers D. Bartholomé Roselló, et le sous-lieutenant D. Dalmacio Aregenez, Fernando Otero, et D. Manuel adjudant du même corps, et D. Martinez, tous ont défendu un passage difficile et ont empêché les ennemis de se réunir. D'autres méritent aussi d'être cités pour leur bonne conduite ; D. Traves, sous-lieutenant des chasseurs du roi et le lieutenant de la compagnie de Morella, D. Juan Vidual, ainsi que les sergents D. Juan Valdes et José Egea, le carabinier Manuel Olivert, le chasseur Mernos et le carnette Ramon, tous deux du premier de ligne.

Les troupes de l'Aragon qui défendaient les points de Mourroya, Fenaroya &c., se réunirent dans les montagnes en entendant le feu, (qui dura depuis cinq heures du matin jusqu'à midi) commandés par les capitaines du 13me. de ligne D. Soravilla, et des carabiniers D. Desis ; mais quand ils arrivèrent, les ennemis avaient pris la fuite.

Je transmets le tout à la connaissance de V. E. en la priant d'interposer auprès de la reine en faveur de D. Serrano, cadet du régiment d'infanterie du roi, et fils du capitaine du même nom qui a succombé dans l'action.

Le commandant-général des provinces depuis Vascongadas jusqu'à Viteria, en date du 30 juillet, fait savoir au ministère qu'il a reçu une dépêche du commendant militaire, Dn. Bernardo Echalaze, en date du 26, au sujet de l'attaque faite sur ce point par un gros de factieux de la Biscaye. Il en résulte que le factieux Zavala, à la tête de 2500 rebelles, attaqua le 24, les maisons fortes de la ville d'Elgueta, sans aucun succès.

Ayant pisé des parapets, et tirant tous les avantages possibles de l'uniformité du terrain, où Zavala conduisit ses troupes, celles-ci ouvrirent un feu vif sur les maisons, mais découragés de leur peu de succès, elles retraitèrent en laissant 12 hommes morts et 50 blessés, dont plusieurs grièvement ; entre eux se trouve un adjudant. Notre perte n'a été que de deux hommes morts et deux blessés.

Les factieux, en se retirant, incendièrent deux maisons appartenant au comte de Oñate, une à l'alcade Juan de Arana, et une autre à D. Manuel de Celaya, sans doute parce que ces dignes propriétaires défendent la cause de la reine.

Bulletin du général en chef de l'armée du Nord, reçu dernièrement au ministère de la guerre.

Exc. Sr. J'ai fait pousser des reconnaissances dans toutes les hautes Amescaos, par le moyen de trois colonnes que j'avais formées ; celle de la droite, aux ordres du général Espartero, a pénétré jusqu'à Gollano où elle passe aujourd'hui la nuit ; celle du centre dont j'ai pris moi-même le commandement, se porte sur Zudaire par la vallée de Asona, et la troisième colonne dirigée par le général Lorenzo, marche par Eulate jusqu'à Baquedano ; cette manœuvre a forcé trois bataillons ennemis embusqués de se replier sur le port d'Artazon, dans la direction de Lecaun. J'ai su par la suite qu'il y avait neuf bataillons de la même armée de placés comme arrière-garde au port susdit, pour chercher à me surprendre dans ma marche, si j'entreprenais d'avancer dans cette direction. Je n'ai qu'à me louer de la conduite des officiers, généraux et soldats qui m'obtiennent.

Quartier général de Zudaire, à minuit, 30 Janvier 1834.

Son Excellence, JOSE RAMON RODIL.—A Son Excellence le Secrétaire d'Etat chargé du département de la guerre.

Excellence.—Hier, je vous annonçais que neuf bataillons de factieux étaient embusqués derrière le port de Artaza et au voisinage de Otro Gollano, Baquedano et Zudaire ; je ne voulais pas les inquiéter [illegible]

le premier une ligne d'observation dans le village de Baquedano, et l'autre une seconde ligne d'observation dans le village d'Artaza. Il alez failait pas d'avantage pour porter les gens de l'embuscade à envoyer à onze heures du matin des détachemens qui effrirent le double du monde de nos reconnaissances pour les envelopper. Depuis ce moment le nombre des adversaires s'augmenta de part et d'autre par les renforts que chaque armée envoyait, jusqu'à ce qu'à la fin nos troupes eurent toutes celles de l'ennemi en présence, qui pouvaient aller à 5000 hommes. Elles furent complètement défaites par celles du général Espatero qui n'ayant avec lui que 2500 hommes, dispersa les ennemis dans toutes les directions ; il est vrai qu'il a beaucoup d'obligation au secours que lui offrit une espèce de réserve formée par la première division, commandée par le général Lorenzo lui même, avec lequel Espartero avait concerté son attaque, lui offrant par là le moyen de montrer à l'Espagne un nouvel exemple de la ponctualité avec laquelle il remplit ses promesses.

Je me suis contenté par mes manœuvres, de ne pas perdre de vue l'ennemi dans sa fuite à travers les montagnes, les fondrières et les précipices par où il vint à bout de s'échapper en effet, dans l'intention de se remettre dès demain à sa poursuite, malgré le déluge d'une eau qui nous inonde depuis le commencement de la nuit, et le besoin de nourriture que doivent avoir les troupes qui n'ont pas eu le temps de prendre un seul repas avec tranquillité après avoir tant manœuvré et combattu.

Votre Excellence recevra les détails de cette action brillante aussitôt que je pourrai les lui envoyer et que le temps me l'aura permis de récueillir toutes les circonstances nécessaires. Mais en attendant je vous supplie de traiter avec l'honneur qu'ils le méritent, le général Espartero, ses officiers et soldats, qui ont donné une nouvelle preuve de leur fidélité par le courage qu'ils ont montré dans cette occasion importante. Que Dieu vous accorde une longue vie. Quartier-général de Campo del Puerto de Artaza, à minuit, le 31 juillet 1834. A son Excellence, Monseigneur le secrétaire d'Etat, pour le département de la guerre.

MADRID, 5 août.

Il paraît que le général en chef de l'armée du nord avait son quartier général, le 29 du mois passé à St. Vincent de Arana ; les troupes sous les ordres des généraux Lorengo, Anasa et Espartiro occupaient les villages environnans. Le jour suivant il devait marcher avec toutes ces forces contre les ennemis, commandés par Zumalacarregui, qui occupaient la vallée de Goui et le Bas Amescua.

Le brigadier Figuera, qui commandait à Bernada était à la poursuite de quelques factieux.

Des nouvelles reçues de Armildez, de Tolède, de Pampelune et du capitaine général de l'Arragon, il résulte que les jeunes gens de la Vallée de Roncel pressés de se joindre aux factieux, se sont prononcés en faveur de la Reine, offrant leurs services aux autorités légitimes.

La ligne de la frontière de France, est bien protégée par les troupes de cette nation qui ne laissent passer aucune munition de guerre aux factieux.

Il n'est présenté sur les côtes de Gascogne, deux bricks de guerre anglais, destinés à croiser avec les Espagnols chargés de ce service.

FRANCE.

Les paroles du discours royal sur les affaires d'Espagne, ont paru à tout le monde une déclaration d'intervention. La phrase sur l'Orient a excité quelque surprise dans la tribune diplomatique, où l'on savait apparemment d'autres nouvelles que celles qu'on doit croire avoir inspiré la phrase tombée du haut du trône. En effet, un courrier arrivé ce matin de Constantinople, avec des dépêches du 8, paraît avoir donné la nouvelle de démonstrations à la guerre, et notamment de la nomination du maréchal Marmont au commandement des Dardanelles.

Voici au surplus une nouvelle qui se rattache aux bruits d'intervention, et qui corrobore les conclusions tirées du discours du roi :

"M. Saint-Yon, colonel d'état-major, est parti pour Bayonne porteur d'ordres du ministère de la guerre pour le général Harispe. On croit que ces ordres sont ceux de faire évacuer l'extrême frontière. Des ordres semblables ont été adressés au lieutenant-général Castellane, à Perpignan."

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Brick Tom Cringle, Cobb, Ganoa et Legohrn, E J Forstall et co.
Brick Oscar, Golbrinson, Gottenburg, W Alderson
Brick America, Williams, Charleston, S Chapman

ARRIVES.

Bateau de remorque Feliciana, Riddle, des passes, il a amené le brick Pilgrim et la goëlette Lady of the Lake.
Bateau de remorque Pilot, des passes, il a amené le brick Emelia et la goëlette Mary et Frances.
Brick Pilgrim, de Mantanzas.
Brick Emilia, Sast, de la Havane,
Goël Mary et Frances, Johnston, en 13 jours de la Vera Cruz.
Goël Lady-of-the-Lake, Collins, des Attakapas.
Bateau à vapeur Bayou Sara, Mumford, du Bayou Sara.
Bateau à vapeur Transport, Patterson, de Plaquemines.

G. J. Pilié contre J. Roffl.

EN vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable M. Blache, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à la bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, le 30 Octobre 1834, à midi, deux Terrains désignés par les Nos. 8 et 9, dans l'Illet borné par les rues St. Louis, Robertson, Conti et Villeré, apert un plan fait par J. Pilié, le 7 Janvier 1833, et déposé dans l'étude de L. T. Caire, notaire public, chaque terrain mesurant 23 pieds 5 pouces de face à la rue St. Louis, sur 105 pieds de profondeur ; et le No. 9 formant l'encoignure des rues St. Louis et Robertson, sur laquelle rue il a mesure 105 pieds de profondeur.

Conditions de la vente $296,66 2-5, payable le 17 Janvier 1835 en billets endossés à la satisfaction du marshal, portant hypothèque spéciale sur lesdits terrains ; et la balance payable comptant, pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

27 sept B. BEAUREGARD, marshal.

MARCHANDISES SECHES FRANCAISES.

LES soussignés reçoivent de France par le navire Louisville de New-York, et offrent à vendre à des prix modérés un superbe assortiment de parfumerie.

Toiles à drap 4-4
Gros de Naple noir et en couleur;
Foulards pour robes brochés et Satinés;
Serges unies et Jaconnies;
Satins noirs et en couleur, unis et brochés.
Fichus de toute espèce; Cravattes en Satin,
Pekin de soie pour robes; Pointes de soie brodées
Blondes noires et blanches;
Dentelles de toutes les qualités;
Bas de soie noirs et blancs;
Schalls, Tull & Bobinet;
Gants de soie pour homme et pour femme;
Do. Glacés do. do.
Do. de Castor pour homme;
Echarpes d'un genre nouveau; Bijouterie;
Parapluies de 28, 30 et 36 pouces; Ombrelles nouvelles;
Bretelles élastiques, do. en coton;
Capottes de Guingham pour femme, do. de Gros de Naple pour femme et enfants;
Cols sylphide gauffrés;
Cannesons garnis, Tull;
Mérinos 5-4 de toute couleurs;
Fil en couleur; Lacets en fil et en soie;
Souliers en mouton et en Gros de Naple;
Mouchoirs Batiste unis et brodés;
Batistes en pièce et divers autres articles du genre le plus nouveau:

BORDERES FRERES,
12 sept rue de Chartres, No. 71

MARCHANDISES NOUVELLES.

EN débarquement du brick Oswego, et à vendre à des termes modérés, par F. GILLET & Co., rue de Chartres, No. 57 :

300 Colis Marchanuises Sèches, consistant en Coton écru 3-4, 4-4 et 5-4;
Coton écru extra fort pour chemises de nègres, 7 8 et 4 4;
Coton blanc 3 4, 7 8, 4 4 et 5 4;
Coton écru croisé 7 8;
Flanelles blanches, vertes, rouges et jaunes, qualités assorties; Perkales en couleur;
Un assortiment général d'Indiennes;
Etoffes rayées pour chemises;
Sattinets de tous les prix ;
Indiennes à meubles; cotonnades bleues, &c.
Aussi, en magasin, ayant droit au drawback : 40 caisses Indiennes bleues et en couleur; 5 do. Listons de Grenade, 5 do. Soie à coudre.

10 sept

UNE famille peu nombreuse voudrait trouver à louer une négresse qui sût faire un peu de cuisine, mais bonne blanchisseuse et repasseuse. On désire qu'elle parle le français. S'adresser au bureau de cette feuille.

26 sept—3

TRAITES sur Baltimore, à vendre par
HARRISON, BROWN & Co,
147, rue Royale.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 19 août 1834, et à la requête de Mr. Auguste Bordères, syndic des créanciers de Caprais Rouquette, il sera vendu, le jeudi, 2 octobre prochain, à midi, à la bourse de Hewlett, les propriétés et les esclaves ci-après nommés et désignés, abandonnés par ledit Caprais Ronquette à ses créanciers :

Six Lots de Terre situés au faubourg Tremé, rue Plauché, entre les rues St-Bernard et Esplanade, désignés par les Nos. 17, 18, 19, 20, 21 et 22, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du 12 novembre 1828, et déposé en l'étude de Octave de Armas, notaire public ; les dits lots ayant chacun 38 pieds de face à la rue Plaudhé, sur 138 pieds 7 pouces de profondeur. Sur le n°. 17, sont : une maison de 4 chambres, 2 cabinets et une gallerie ; une cuisine double. Et sur le n°. 18, une maison composée de 2 chambres, 2 cabinets et une gallerie. Conditions : Comptant.

Jacques, mulâtre, âgé de 25 ans, tanneur, charretier et excellent domestique.

Sophie, négresse, âgée de 41 ans, excellente blanchisseuse et domestique de maison, et sa fille Charlotte, âgée de 5 ans.

Louis, fils de Sophie, nègre âgé de 17 ans, domestique.

Nancy, mulâtresse, âgée de 35 ans, marchande et bonne domestique.

Rolling, nègre de journée, âgé de 23 ans.

Catherine, négresse âgée de 23 ans, excellente marchande et bonne domestique, et sa fille Marie,

Conditions : comptant. Les actes de vente seront passés pardevant M. L. Féraud, notaire public, aux frais des acquéreurs, 5 sept.

PAR J B BLACHE.

LE mardi, 14 d'octobre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, il sera vendu par ordre du syndic des créanciers de M. Barthélemy Chauvin Delery, les propriétés ci-après désignées, abandonnées par ledit B. C. Delery, à ses créanciers.

Un Lot de Terre situé dans la paroisse St Bernard, à environ 5 milles au-dessous de la Nlle. Orléans et du même bord du fleuve, ayant un arpent de face au fleuve, sur 90 arpents de profondeur, entre deux lignes parallèles, avec la batture qui se trouve en face; ledit lot est désigné par le No. 6, sur un plan dressé par M. A. D'Hémecourt, député voyer de la ville, le 15 mars 1833. Il y existe deux maisons de maître, neuves, briquetées entre poteaux, et leurs dépendances.

Un Lot de Terre situé au faubourg Marigny, mesurant 60 pieds de face à la rue d'Amour, et 120 pieds de face à la rue Mandeville, sur lequel il y a une maison vaste et en bon état, briquetée entre poteaux, cuisine et autres dépendances. L'acquéreur de cette propriété sera tenu de passer un acte de vente du prix de l'adjudication, une rente viagère, payable chez le vendeur, en outre du prix de l'adjudication, une rente viagère à raison de $20 par mois, en conformité d'un acte passé pardevant M. Félix de Armas, notaire, en date du 5 octobre 1830, s'il n'aime mieux éteindre cette rente viagère, moyennant une somme de $1,500 comptant, qu'il paiera au propriétaire de la dite rente.

Conditions : 6, 12 et 18 mois de crédit, du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction du syndic, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 10 sept

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, Vendredi 3 Octobre, à midi, à la bourse de Hewlett,

UN LOT DE TERRE

Situé rue Royale, entre les rues des Ursulines et Hôpital, ayant 24 pieds 2 pouces et 4 lignes de face sur 103 pieds 11 pouces de profondeur ; avec les édifices qui sont dessus et qui consistent en : une Maison en brique à étage, portant le No. 343, composée de deux appartemens tapissés, avec cheminées en marbre, au rez-de-chaussée ; trois appartemens tapissés au premier : une cuisine haute en brique, de 6 pièces ; latrines doubles ; il y a dans la cour, qui est carrelée en pierres plates, une cuve de la contenance de 2000 gallons environ.

Conditions :—L'acquéreur assurera le payement de trois billets à ordre, de $1800 chacun, échéant le 10 de Novembre 1834 ; et les 10 de Mai et Novembre 1835 ; la balance sera payée comptant. L'acte de vente sera passé pardevant M. Mazureau, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 22 sept

VENTE PAR LE SHERIF,

Mathew Morgan contre Virginie Shaw et James S. Shaw son mari, et Daniel Boyle et William Doherty.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique le 20me jour d'octobre prochain, à midi, à la Bourse de Lafayette, la propriété suivante : savoir :

La moitié du terrain No. 4, situé dans le faubourg Lafayette, mesurant 34 pieds 5 pouces de face sur la rue St. Philip, par 65 pieds 11 1-2 de profondeur ; saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions : comptant.

Paroisse de Jefferson, 15 sept. 1834.
22 sept J. CHARBONNET, shériff

ECOLE DE DANSE.

MR. E. BERTUS, a l'honneur d'informer le public que ses classes de danse et valse seront ouvertes tous les soirs, à partir du 1er. Octobre ; trois jours de la semaine sont consacrés aux jeunes gens, et les trois autres jours aux Demoiselles et aux enfans.

M. E. BERTUS se transportera au domicile des personnes qui désireront des leçons particulières. 26 sept—2

ECOLE DE DANSE.

MR. L. TRIGANT DE BEAUMONT a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public, que ses classes pour la danse et pour la valse, sont ouvertes pour toute la saison, au No. 46, rue Bourbon, entre les rues Bienville et Douane.

Des leçons particulières seront données aux personnes qui les désireront.

Les Demoiselles et Jeunes Enfans formeront une classe et les messieurs l'autre. 17 sept—2p

TEMPLE D'ILLUSION,
OU LE COSMORAMA VOYAGEUR,

VIENT de s'établir rue CONDE entre les rues ST. PHILIPPE ET DUMAINE. Le Cosmorama étant en plain-air, et le jour étant parfaitement convenable pour la perspective de ses points de vue, il est visible tous les jours, depuis six heures du matin jusqu'à neuf du soir. Première exposition : des vues du port de Bordeaux ; celles de Saumur, de Londres et de Toulouse ; Carcasson ne ou la revue d'un régiment de Chasseurs ; une vue de Paris ; la place Vendôme et la colonne, à Paris ; la ville de Fontenoy dans la Vendée ; le Hâvre de Grace ; Poitier, Athènes (en Grèce) et Bayonne.

Le prix d'entrée est de 25 sous et moitié pour les enfants. 29 août

AMANDES—60 balles Amandes fraiches, à vendre par F H PETITPAIN,
26 sept encoig. Chartres et Toulouse

DEPOT DE BOIS.

WE. & R. MURPHY ayant pris la cour spacieuse, située face au bassin, et s'ouvrant en arrière sur la rue des Remparts, entre les rues Toulouse et St. Louis, offrent à vendre au public, au meilleur marché, du bois de chauffage, consistant en chêne, pin et frêne ; ils ont aussi constamment à vendre du charbon, du sable, du brai et du goudron, et espèrent par leur attention aux affaires, mériter la protection publique.

W. E. & R. MURPHY,
au Bassin, No. 139.

50,000 briques à feu de Pensacole à vendre comme ci-dessus. 15 août

Chapeaux, Souliers et Bottes.

En débarquement du navire Kentucky et du brick Leo, et à vendre par les soussignés, savoir :

Chapeaux pour hommes, en soie, superfin noirs; do. pour enfans, do. et en fourrures;
Bottes pour hommes, en peau de veau;
Pantoufles en veau et en veau marin;
Souliers fins, pour dance, en marroquin;
Souliers pour dames et demoiselles.

Wm. HOLMES & Co,
A l'enseigne des Deux Bottes d'Or, Nos. 92 et 79, rue de la Levée. 17 sept

A VENDRE—Cinq cents milliers de briques à prendre à la briqueterie de feu L. Dubourg, faubourg Lacoste. S'adresser pour les conditions à M. François Soulet, ou à URBAIN PLAUCHE,
16 sept—7 sur les lieux.

TRAITES sur France, à vendre par J. MAGER.
26 juil

VENTE A L'ENCAN.

PAR ORDRE de François Verloin Degruy syndic des créanciers de Joseph Verloin Degruy, je vendrai à l'encan, lundi le 13 Octobre, à 11 heures, en mon office dans la ville de Lafayette.

Cent neuf actions dans le capital de l'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane. Conditions : comptant. L'acquéreur devra fournir hypothèque sur des immeubles à la satisfaction de la Direction.

Paroisse de Jefferson, 20 Septembre 1834.
22 sept F. DUGUE, juge encanteur

PAR ordre de François Verloin Degruy, syndic des créanciers de Joseph Verloin Degruy, il sera vendu lundi 28 Octobre, à 11 heures, du matin par le juge encanteur soussigné devant son office en la ville de Lafayette les propriétés suivantes savoir : Un morceau de terre ayant trois arpens de large, sur quarante arpens de profondeur, en bois de bout, situé à 40 arpens du fleuve, et étant la double profondeur d'une habitation de trois arpens de face au fleuve, sur quarante arpens de profondeur.

Le dit morceau de terre est situé en cette Paroisse, à environ cinq mille de la Nouvelle Orléans, rive droite du fleuve, borné du côté du fleuve par la sudite habitation, dans la profondeur par des terres de Mr. Millaudon, à la ligne supérieure par la propriété de Mme. Deléry, et à la ligne inférieure par la double concession d'une terre de 9 arpens, appartenant au dit Joseph Verloin Degruy.

17 esclaves nommés Julien, âgé de 45 ans, commandeur. André de 35 ans, charretier. James de 32 ans, forgeron. Billy Alexis Boss de 26 ans. Zona Gordon, de 26 ans. Huntley, de 28 ans. Nathan, de 15 ans. José, de 18 ans. Daniel Cooper, de 35 ans. Louis, de 16 ans. Célestin, orphelin, de neuf ans. Liza, de 23 ans. Thime, de 24 ans. Latica de 11 ans. Suzanne de 28 ans. Washington, de 16 ans. William, de 15 ans.

DIX ACTIONS de la Compagnie des Canaux de Barataria et Lafourche.

SIX ACTIONS de la Compagnie des Améliorations du quarré de la ville.

Condition : La terre à six mois. Les Esclaves, à six mois, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait payement. Les ACTIONS, Comptant.

Paroisse Jefferson, le 22 septembre 1834.
22 sept F. DUGUE, Juge encanteur.

PAR ordre de François Verloin Degruy, syndic des créanciers de Joseph Verloin Degruy, je vendrai à l'encan Jeudi 2 Octobre prochain, à 11 heures du matin, sur l'habitation où réside ledit J. V. Degruy, en cette paroisse, le Mobilier suivant ; Meubles meublans, consistant en armoires, tables, &c. une Voiture à quatre roues, deux Cabriolets, un Chalan et un esquif. Conditions comptant.—Paroisse de Jefferson, le 20 Sept. 1834.
22 sept F. DUGUE, Juge encanteur.

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la Paroisse et la Ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 28 Juillet 1834 et à la requete de P. Conrey jr. syndic des créanciers de Samuel Jacobs, il sera vendu à la bourse de Hewlett, le Jeudi 16 Octobre prochain, à midi, les propriétés ci-après désignées abandonnées par ledit S. Jacobs à ses créanciers.

1o. Un LOT DE TERRE situé rue de la Levée, entre les rues Toulouse et Jefferson, No. 84 1-2, avec les batisses qui sont dessus et qui consistent en : une Maison en brique à quatre étages, (y compris le rez de chaussée) et une cuisine haute en bique ; et avec droit de passage sur la rue Toulouse. Ledit lot ayant 17 pieds 1 1-2 pouces de face ; 17 pieds 2 3-8 pouces de large, sur la ligne du fond, et 90 pieds de profondeur

2o Trois LOTS DE TERRE situés au faubourg Delor, et désignés par les Nos. 22, 23 et 33, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer de la ville, le 20 Décembre 1828, et annexé à un acte passé pardevant FélixDe Armas, notaire public, par Messrs. D. F. Burthe et L. E. Foseber, le 20 Janvier 1829.

Le No. 22, ayant 51 pieds de face au Cours des Tritons, 124 pieds 7 1-3 pouces de profondeur sur la ligne qui le separe du No. 21, 127 pieds 6 pouces, sur la ligne qui le sépare du No. 23 et 51 pieds 1 pouce de large sur la ligne du fond ; le tout mesure française.

Le Lot No. 23, attenant au précédent, et formant l'encoignure du Cours des Tritons et du Cours des Dryades, ayant 54 pieds 6 pouces de face au premier, sur 120 pieds 6 pouces au dernier ; et ayant 47 pieds 3 pouces sur la ligne parallèle au Cours des Dryades, le tout mesure française.

Le Lot No. 33, ayant 51 pieds de face à la rue Hercule, sur 120 pieds de profondeur, mesure française.

3o. Un Lot de TERRE situé dans la ville de M'Donough, désigné par le No. 1, dans l'Ilet No. 7, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer de la ville, le 5 Décembre 1832, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, notaire public, ledit lot formant l'encoignure du chemin public et de la rue du Marché, a 56 pieds 6 pouces et 10 lignes de face au chemin public, 139 pieds 10 pouces à la rue du Marché, et 147 pieds 10 pouces et 4 lignes, sur la ligne qui le sépare du No. 2.

4o. Un Lot de TERRE situé au nouveau faubourg Marigny, désigné par le No. 11 de l'Ilet 97, sur un plan dressé par le voyer de la ville, le 23 Juin 1830 et déposé en l'étude de Carliale Pollock, notaire public, ledit lot ayant mesure française, 30 pieds de face à la rue Champs Elysée, entre les rues de la Vertu et des Magistrats, sur 100 pieds de profondeur.

5o. Un Lot de TERRE situé au faubourg Darcantel, désigné par le No. 37, de l'Ilet 7, sur un plan dressé par le voyer de la ville, le 9 de Mai, 1832, et déposé en l'étude de Carliale Pollock, notaire public ; ledit lot ayant 53 pieds 3 1-2 pouces de face au Chemin à Coulisse, sur 141, pieds 7 pouces de face à la rue Gérard, dont il forme l'encoignure.

6o. Trois lots de TERRE situés au faubourg Delor; et désignés par les Nos. 301, 302 et 305, sur un plan dressé par Richard Delafield, en Mars 1833, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, notaire public, les Nos. 301 et 302, contigus, ayant chacun 25 pieds de face à la rue Willow, sur 125 de profondeur, et le No. 305, ayant 30 pieds de face à la rue Wilow, 40 pieds de large sur la ligne du fond, sur une profondeur de 125 pieds (plus ou moins) sur la ligne qui le sépare au faubourg Ste. Marie, et 125 pieds sur la ligne qui le sépare du No. 304.

7o. Un Lot de TERRE situé à Carrollton, désigné par le No. 83, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer de la ville et déposé en l'étude de G. R. Stringers, notaire public, ledit lot ayant 300 pieds de face à la rue Jefferson, 300 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du No. 84, 325 pieds de face à Green Square. et 325, pieds de face à la septième rue.

8o. Un ilet situé à Carollton et désigné par le No. 25, sur un plan dressé par L. Bringier, arpenteur général, le 2 Décembre 1833, déposé en l'étude de Théo. Seghers, notaire public, ledit Ilet, borné par les rues Septième, Livingston, Cécile ; Colapisse et Live Oak Grove, se composé de 12 terrains, dont les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10 et 11, ont chacun 61 pieds de face sur 122 de profondeur ; les Nos. 6 et 12, chacun 61 pieds de face sur 152 1-2 pieds de profondeur, et le No. 7, de forme irrégulière a 36 pieds de face et 61 pieds de large sur la ligne du fond.

9o. Deux Lots de TERRE situés au faubourg Livaudais, désignés par les Nos. 7 et 8, le No. 7 forme l'encoignure des rues Trenton, Septième, a 46 pieds de face à la rue Septième, 125 pieds à la rue Trenton.

Le No. 8 touche au précédent, a 46 pieds de face à la septième rue sur 125 pieds de profondeur mesure américaine.

Conditions de la vente :—Les acheteurs devront assumer le payement des différentes sommes spécifiées plus bas. La balance sera payée dans un et deux ans, du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque spéciale. Les actes de vente seront passés pardevant Mr. Théod. Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Notes des payemens à faire sur les propriétés ci-dessus décrites.

1o, sur le terrain et la maison, rue de la Levée, 10 billets de $1243 75 chacun, le premier payable le 18 Novembre prochain, huit autres le 18 de Mai, Novembre de chacune des années, 1835, 1836, 1837, 1838, le dixième, en Mai 1839, au comptant $881 74.

2o. Sur les lots Nos. 22 et 23, faubourg Delor, $2,500 comptant.

Sur les lots Nos. 301, 302 et 305 rue Willow, deux billets de $73 chacun, le premier payable le 26 de Mars 1835 et le second le 26 de Mars 1836.

4o. sur le lot No. 1 ilet 7, deux billets de $300 chacun payable le 27 de Février 1835 et 1836,

5o. sur le lot No. 57, ilet No. 7, quatre billets de $196 chacun, payables les 5 de Juin des années 1834, 1835, 1836, 1837.

6o. sur les lots Nos. 7 et 8 faubourg Livaudais, deux billets de $212 chacun, payables les 12 Mars 1835 et 36

Et le même jour et au même lieu, sera vendue la négresse nommée SusanStewart, âgée d'environ 24 ans, avec son enfant âgé de 6 mois, abandonnés par ledit Jacobs à ses créanciers.

Conditions : moitié comptant et moitié dans 6 mois, en billet endossé à satisfaction et garanti par hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement. 12 sept

A VENDRE—Un comptoir neuf agréablement pour qui conviendrait pour y établir un café. S'adresser au No. 45, rue de la Douane.